

Projet d'établissement 2025-2026



Rue de Virelles, 75 – 6460 Chimay

Tél : 060/21.04.10

Email : ces@ce-saint-joseph.be

Site : <http://www.ce-saint-joseph.be>

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENT CONCERNES	3
2.1. LA POPULATION SCOLAIRE	4
2.2. LA VOCATION DES ETABLISSEMENTS	4
2.3. LES VISEES DE NOS PROJETS PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF	4
3. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES	5
3.1. LE PROJET D' ACTIONS PEDAGOGIQUES	5
3.1.1. Soutien des élèves en difficulté	5
3.1.2. Valorisation du rôle du conseil de classe	8
3.1.3. Renforcement de la coordination verticale	9
3.1.4. Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	10
3.1.5. Développement de démarches visant à guider l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle	11
3.1.6. Promotion des activités culturelles, artistiques et sportives	12
3.2. LE PROJET D' ACTIONS ÉDUCATIVES	13
3.2.1. Apprentissage de la citoyenneté – Respect de l'environnement	13
3.2.2. Promotion de la santé - Lutte contre les assuétudes	15
3.2.3. Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle	16
3.3. LE PROJET D' ACTIONS PASTORALES	16
3.4. LES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES	16

1. INTRODUCTION

Le texte ci-après constitue la mouture 2025-2026 du Projet d'Établissement des sections secondaires du Centre d'Enseignement Saint-Joseph de Chimay. Il constitue la mise à jour du texte précédent et exprime la volonté collective de notre communauté éducative de tenter de concrétiser au mieux le Projet Éducatif et le Projet Pédagogique de notre Pouvoir Organisateur.

Pour y parvenir, le Conseil de Participation a redéfini, sur base d'un état des lieux préliminaire et de l'évaluation des actions entreprises depuis 1999, quelques actions considérées comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Nous nous efforcerons, durant les trois prochaines années, de réaliser ces actions qui s'inscrivent dans le cadre des décrets « Missions » du 29 juillet 1997 et les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire, dit décret « pacte » du 3 mai 2019.

La réalisation de ce Projet d’Etablissement nécessitera la collaboration des différents partenaires impliqués dans la formation et l’éducation des jeunes : élèves, parents, enseignants, éducateurs, directions, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée s’est exercée et s’exercera à toutes les étapes du projet : sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation.

Si la formalisation de notre projet d'établissement émane de l'obligation décrétole, son esprit et sa mise en œuvre s'inscrivent en fait dans la continuité des actions entreprises de longue date et dans la tradition de nos écoles. Les innovations projetées s'enracinent sur celles déjà en chantier et en constituent le prolongement naturel.

Le Projet d'Etablissement représente une intention que nous nous efforcerons de concrétiser. C'est dans cet esprit que nous avons retenu un nombre limité de priorités à rencontrer avec la volonté de les faire aboutir. Bien que limitées et de l'ordre du réalisable, ces intentions devront néanmoins être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, au dynamisme des intervenants et à un climat de confiance toujours renouvelé. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous procéderons régulièrement, au sein du Conseil de participation qui en a reçu mandat, à l'évaluation de l'avancement de notre projet et de ses résultats. Au terme de trois ans, nous procéderons à une nouvelle actualisation. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devrons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

La présente introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu. Le texte qui suit présente les réajustements apportés, sur base d'évaluations précédentes apportées à notre projet d'établissement.

2. IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENT CONCERNES

L'A.S.B.L. Centre d'Enseignement Saint-Joseph de Chimay (C.E. Saint-Joseph de Chimay) comprend trois établissements :

- l'Ecole primaire et maternelle Saints-Pierre et Paul, située Place Mont-Joly, 12 à 6460 CHIMAY,
- le Collège Saint-Joseph,
- l'Institut Notre-Dame, situés rue de Virelles, 75 à 6460 CHIMAY.

Le présent document constitue le Projet d'Etablissement des deux écoles secondaires de notre Centre d'Enseignement, à savoir :

- le Collège Saint-Joseph, qui organise l'enseignement général de transition ;
- l'Institut Notre-Dame, qui organise l'enseignement technique de transition et de qualification ainsi que l'enseignement professionnel et le CEFA.

L'école fondamentale Saints-Pierre et Paul a son propre Projet d'Etablissement.

2.1. LA POPULATION SCOLAIRE

Nos deux établissements d'enseignement secondaire accueillent une population d'origine socioprofessionnelle diversifiée provenant de 18 communes (91 localités dont 17 en France) essentiellement rurales.

2.2. LA VOCATION DES ETABLISSEMENTS

La vocation de nos deux établissements est de faire entrer l'élève dans les richesses des savoirs, des savoir-faire, des compétences et des pratiques des domaines culturel, scientifique et technique contenus dans les référentiels. Ceux-ci déterminent donc le « quoi » et sont traduits en programmes proposés par la Fédération de l'enseignement secondaire catholique, et qui déterminent le « comment ». Tout ceci conformément à leurs projets éducatif et pédagogique, ainsi qu'aux objectifs généraux de l'enseignement définis par le décret « Missions » du 24 juillet 1997 ¹ et les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire, dit décret « pacte » du 3 mai 2019. Conjointement, nous travaillons les visées transversales qui reprennent notamment les compétences de savoir-être.

2.3. LES VISEES DE NOS PROJETS PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

Les visées de nos projets pédagogique et éducatif sont :

- de promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personne de chacun de nos élèves en éveillant leur personnalité aux différentes dimensions de l'humanité, qu'elles soient corporelles, intellectuelles, morales, affectives, sociales ou spirituelles, en mettant chacun en rapport avec les savoirs: littéraire, scientifique, technique et artistique ;
- d'amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences ;
- d'ouvrir les élèves à notre héritage culturel et la découverte d'autres cultures ² ;
- de préparer progressivement tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ³ ;
- de respecter la diversité des rythmes par une différenciation pédagogique qui refuse la sélection par l'échec et assure l'égalité des chances d'émancipation pour chaque jeune ;

¹ DM, 6

² DM, 6, 3°

³ DM, 6, 3°

- de proposer une éducation aux valeurs fondées sur une conception inspirée de l'Évangile et d'un projet de société démocratique tolérant et ouvert aux autres cultures.

Dans ces perspectives, nos établissements ont le souci de vouloir offrir aux élèves un lieu de vie où chacun puisse devenir le véritable acteur de sa formation intellectuelle, humaine et spirituelle, pour être une personne responsable, capable de construire son identité à travers la connaissance de soi, des autres et du monde.

Les membres de notre communauté éducative ont donc la volonté d'œuvrer ensemble pour concrétiser leurs aspirations en mettant en chantier des projets d'actions concrètes. Les priorités retenues pour les trois prochaines années ont été définies sur base de l'état des lieux préliminaire et de l'évaluation des actions déjà entreprises au cours des 8 périodes précédentes de trois ans.

3. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Sur base de l'état des lieux préliminaire réalisé durant l'année scolaire 2025-2026, tenant compte des différentes évaluations effectuées et des souhaits exprimés par les représentants des différentes délégations représentées au Conseil de participation, il a été décidé de poursuivre le travail commencé en conservant les quatre axes d'actions retenues en 2025-2026 et en y intégrant les réajustements jugés nécessaires. Les objectifs prioritaires pour les trois années à venir sont donc présentés ci-dessous en quatre chapitres :

- **le projet d'actions pédagogiques ;**
- **le projet d'actions éducatives ;**
- **le projet d'actions pastorales ;**
- **les aménagements physiques souhaitables.**

3.1. LE PROJET D' ACTIONS PEDAGOGIQUES

Six actions concrètes, visant à parfaire la rencontre des objectifs généraux du décret « *Missions* » et le Pacte d'Excellence inscrits dans notre projet pédagogique ont été retenus prioritairement pour les trois prochaines années.

3.1.1. Soutien des élèves en difficulté

Affirmation : La réussite scolaire d'un maximum d'élèves constitue une des priorités inscrites dans le décret « Mission », le Code de l'enseignement et le plan de pilotage de notre école.

Objectifs :

- Mettre en place un soutien spécifique pour les élèves des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés qui éprouvent des difficultés dans leur parcours scolaire.
- Avec l'arrivée du Tronc Commun, développement progressif de stratégies pédagogiques différenciées permettant de réduire l'écart entre le niveau acquis et les compétences à atteindre par une démarche axée sur les méthodes de travail, sur la motivation et l'accompagnement personnalisé et/ou renforcé.

Ces stratégies pédagogiques s'appuient aussi sur l'approche évolutive, l'évaluation formative et spiralaire, l'approche éducative de l'orientation, le développement de l'apprentissage du numérique, et une ouverture culturelle et artistique.

Tout au long du parcours solaire de chaque élève, mise en place d'un dispositif d'émergence et de gestion du projet personnel de l'élève pour permettre à celui-ci d'être un acteur de sa formation scolaire et de son projet d'orientation. Par conséquent être mieux dans sa peau, plus confiant dans ses moyens et donc plus responsabilisé, devrait permettre davantage de réussite scolaire.

Actions :

Pour rendre notre objectif opérationnel, notre Collège a élaboré un plan de soutien dont les actions tant pédagogiques, didactiques que structurelles se mesurent sur le terrain. Ainsi, nous proposons :

➤ **Pour tous les élèves :**

- Un Espace Ressource(s), ce lieu est un espace dédié au travail scolaire où des professeurs se mettent à la disposition des étudiants pendant les temps de midi pour un accompagnement pédagogique : explication d'un point de cours, exercices de compréhension et de perfectionnement, méthode, aide à l'étude ou aux préparations, relecture de travaux... Les élèves peuvent également venir se poser dans ce local pour étudier ou travailler en autonomie. L'aménagement de cet espace accueillant, différent d'une salle d'étude ou de classe est le fruit d'une réflexion pédagogique dont le but principal est que chacun puisse avoir les mêmes chances de pouvoir travailler correctement pour l'école sans nécessairement devoir recourir aux services d'un professeur particulier. L'Espace Ressource(s) permet aussi aux élèves de trouver une offre gratuite de dépassement des matières vues en classe et une « accroche » au numérique.
- Une collaboration étroite avec le CPMS, le PSE, le pôle territorial de Philippeville, les aides en milieu ouvert et l'Étrier de Chimay.
- Un suivi pédagogique individuel des élèves en difficulté par les coordinatrices de degrés, tout au long de l'année.
- Pour les élèves en intégration ou avec troubles d'apprentissage attestés, un protocole d'aménagements raisonnables est élaboré et mis en place afin de pallier les difficultés et favoriser ainsi la réussite de l'élève.
- Un accompagnement individuel ou en groupe durant les temps de midi afin de mettre en place une méthode de travail adaptée. C'est également l'occasion de travailler la structuration de la matière, la planification des tâches et le suivi de l'étude.
- La mise en place d'une cellule coaching élèves par des pairs qui sous la supervision de professeurs, aident des plus jeunes à comprendre des éléments de matière.
- Une étude surveillée : tous les élèves peuvent rester dans notre établissement jusqu'à 17H00 à l'étude surveillée. Il s'agit d'un espace où ils peuvent s'avancer dans leurs préparations, devoirs et leçons, le tout dans une ambiance propice au travail. C'est également l'occasion d'être en contact avec des condisciples pour la remise en ordre éventuelle de leurs cours et journal de classe.

➤ Aux élèves de S1 :

- Chaque classe bénéficie de 2h **d'accompagnement personnalisé (AP)** dans la grille horaire afin de proposer des outils de méthodologie pour apprendre aux élèves à apprendre. Ces périodes d'accompagnement personnalisé sont également dédiées à de la remédiation, du renforcement des apprentissages et des activités de dépassement. Il est organisé via du co-enseignement.
- Pour les élèves qui n'auraient pas atteint les objectifs des différentes épreuves du CEB, des périodes **d'accompagnement renforcé (AR)** sont proposées afin d'apporter un soutien personnalisé et de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ces élèves.
- **Une étude dirigée** : dans une ambiance propice au travail, les étudiants y réalisent leur travail scolaire avec l'aide de deux enseignants. Ceux-ci leur donnent des conseils d'organisation, les conduisent à réfléchir sur leurs méthodes, répondent à des questions relatives à une matière et vérifient que le travail est effectué.
- Une évaluation formative des apprentissages et des visées transversales a lieu tout au long de l'année. En juin, une mini-session est organisée afin d'établir un bilan formatif des compétences acquises de l'année et de préparer l'élève au CESI en 3^{ème} année.
- L'ouverture d'un **dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)** pour tous les élèves présentant des difficultés persistantes. Celui-ci est complété à des moments clés de l'année scolaire et met en exergue des stratégies proposées pour remédier à ces difficultés. Les informations collectées dans ce dossier permettent exceptionnellement de maintenir un élève en S1.

➤ Aux élèves de 2^{ème} année commune :

- Une période hebdomadaire de travaux dirigés est organisée en Néerlandais, Mathématiques et Français afin d'apporter un soutien répondant aux besoins spécifiques des élèves. Les concepts de gestion mentale et de la reconnaissance des intelligences multiples y sont mis en œuvre.
- Pour l'année scolaire 2026-2027, la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des dossiers individuels des élèves mettant en évidence les compétences acquises, non-acquises et en voie d'acquisition. L'évolution de l'élève et les effets des remédiations en cours sont évalués afin de prendre des décisions répondant aux besoins des élèves.

Emanant du conseil de classe, la démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés qu'il convient de dépasser et sur les ressources de l'élève. En outre, le PIA énumère clairement les actions mises en place et est clairement diffusé tant aux parents qu'aux élèves. Il englobe aussi les objectifs particuliers que l'élève doit atteindre durant une période déterminée et les tâches précises qu'il doit réaliser pour aider à sa remise à niveau. Le PIA sera toujours d'actualité tant que l'élève éprouve des difficultés. Toutefois, dès que les lacunes sont comblées, nous considérons que l'élève est arrivé au bout de son plan individualisé.

- L'organisation de conseils de guidance afin d'élaborer des stratégies de réussite visant un parcours d'orientation spécifiques aux besoins et aux attentes de l'élève et de ses parents.

- Pour les élèves de fin de 2^{ème} commune pour l'année 2026-2027, des évaluations formatives sont organisées, tout au long de l'année, afin de préparer les élèves à l'épreuve externe du CE1D.

➤ **Aux élèves de 2^{ème} année différenciée :**

- Pour les élèves n'ayant pas obtenu le C.E.B. à l'issue de la 1^{ère} année différenciée, les contenus de cours de la 2^{ème} année différenciée visent à renforcer les apprentissages de base à travers toutes les disciplines. Conjointement, des stratégies d'accompagnement sont développées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en tenant compte de leur passé scolaire, de leurs aptitudes et de leur projet.
- Pour l'année scolaire 2026-2027, la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des dossiers individuels des élèves mettant en évidence les compétences acquises, non-acquises et en voie d'acquisition. L'évolution de l'élève et les effets des remédiations en cours sont évalués afin de prendre des décisions d'orientation répondant aux besoins des élèves (conseil d'orientation).

➤ **Aux élèves du 2^{ème} degré :**

- En début d'année, afin de prévenir les difficultés rencontrés lors du passage du 1^{er} degré au second degré, une rencontre entre les enseignants et les familles est organisée. Lors de cette réunion, sont présentés des conseils pour accéder à la réussite, les aides mises en place au sein de l'école et on insiste sur l'importance de la communication entre les différents acteurs qui œuvrent à la réussite de l'élève.

3.1.2. Valorisation du rôle du conseil de classe

Affirmation : Le Conseil de classe est un lieu d'analyse et d'adoption de stratégies individuellement et de classe.

Objectif :

- Le conseil de conseil de classe se dote d'outils de diagnostic et met en place des stratégies de remédiation adaptées à l'élève et/ou à la classe en variant les sources d'informations. Il s'agit ainsi de lutter contre des constats sur les situations individuelles et ne pas proposer des interventions efficaces répondant aux besoins spécifiques de l'élève et/ou de la classe.

Actions :

- Prévoir deux temps dans le conseil de classe ou deux types de conseil de classe :
- analyse et diagnostic des problèmes généraux de la classe en vue de la mise en place de solutions adaptées ;
 - bilan des résultats scolaires : le titulaire veille à une communication rapide des informations aux élèves, à leur parents et à la direction ;
- A cet égard, le temps pris pour le conseil de classe a augmenté, conseil de classe auquel on a rajouté des partenaires à savoir le PMS, le préfet d'éducation, l'équipe éducative ;

- Rapport du contenu du DaccE et/ou du P.I.A. informatisé ainsi que du rapport de compétences constituant l'action entreprise au 1^{er} degré.
- Au 2^{ème} degré et 3^{ème} degré, des stratégies de remédiation s'établissent à partir d'un diagnostic des compétences disciplinaires. Si de manière transversale, les mêmes lacunes se retrouvent dans différentes disciplines, il sera plus aisé d'apporter des pistes de solutions. Le bulletin informatisé par compétences apporte dans ce domaine une plus-value indéniable tout comme les remarques émises par le conseil de classe et par les professeurs pour chaque discipline.
- Impliquer les élèves dans une autoévaluation par rapport aux compétences disciplinaires et transversales.
- Inviter les professeurs, dans le cadre de la formation continuée obligatoire (Plan de formation - Décret du 11 juillet 2002), à se former à la mise en œuvre et au suivi de stratégies de remédiation et de différenciation (la démarche est en cours depuis 2002).

3.1.3. Renforcement de la coordination verticale

Affirmations :

- La coordination des actions des différents intervenants dans le parcours scolaire des élèves est une nécessité évidente pour assurer un continuum pédagogique dans chacune des disciplines.
- La progression dans l'apprentissage (Tronc Commun et Parcours de transition ou qualifiant), conduisant à l'installation des compétences terminales, des profils de qualification et de formation, suppose, pour chaque discipline, l'ordonnance d'une succession d'étapes qui sont autant de paliers intermédiaires dans la construction de l'édifice final. Pour que les tâches proposées aux élèves dans leur démarche d'apprentissage soient planifiées de manière à exercer les niveaux de complexité supérieure, en vue d'atteindre l'objectif final, il est indispensable qu'une véritable coordination s'installe entre tous les intervenants, notamment entre tous les professeurs d'une même discipline, afin que chacun contribue à son niveau à cet objectif final.

Objectif :

- Faciliter la transition entre l'enseignement fondamental et l'implémentation du tronc commun dans l'enseignement secondaire et renforcer la coordination verticale et horizontale de tous les acteurs de l'enseignement.

Actions :

- Mettre en place un groupe de travail constitué d'instituteurs des écoles primaires de la région et de professeurs du 1^{er} degré du Collège Saint-Joseph avec pour missions de :
 - poursuivre la planification d'activités bilatérales d'accueil et de rencontre des différentes communautés scolaires ;
 - poursuivre la collaboration par l'échange de documents pédagogiques pouvant aider à la compréhension mutuelle des pratiques et des attentes respectives ;
 - passation des données du DaccE afin d'accompagner les élèves en difficultés persistantes.

- Tout au long du parcours dans le secondaire, s'assurer que les documents de planification matière et du dispositifs d'intentions pédagogiques pour chaque cours soient remis aux élèves :
 - harmonisation des dispositifs d'intentions pédagogiques par matière ;
 - élaboration d'une planification matière par année et par branche en collaboration avec les professeurs d'une même matière ;
 - mise à disposition des planification matière via une plateforme numérique ;
 - mise à disposition des schémas de passation pour chaque filière qualifiante.

- Agir sur les variables organisationnelles susceptibles de pouvoir favoriser, entre les années d'études, la rencontre entre les professeurs d'une même discipline :
 - encourager le travail collaboratif entre les professeurs d'une même matière, d'une même année, d'une même filière ;
 - poursuivre le travail au sein des comités de pilotage pour faciliter la stimulation et la coordination des actions autour des objectifs spécifiques développés dans le plan de pilotage (cfr formation) et susciter ainsi le travail collaboratif ;
 - favoriser le maintien des attributions et les temps d'échanges pour faciliter le travail en équipe disciplinaire ;
 - continuer à préserver, lors des journées pédagogiques, des temps de rencontre centrés prioritairement sur un travail d'échanges sur des matières et outils pédagogiques nécessaires à l'accompagnement des élèves (coordinations horizontale et verticale) ;
 - poursuivre la politique de l'école en matière de formation continuée des enseignants vers l'acquisition des savoir-faire professionnels individuels et collectifs axés sur la mise en œuvre des nouveaux programmes.
 - Continuer à mettre à la disposition des enseignants un maximum de ressources pédagogiques pour faciliter leur appropriation des pratiques pédagogiques développant des séquences d'apprentissage fondées sur l'acquisition progressive de compétences.

3.1.4. Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Affirmation : Le recours aux technologies modernes de l'information et de la communication, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage, est devenu incontournable à tous les niveaux de l'enseignement secondaire.

Objectifs :

- Maintenir le niveau actuel d'équipement informatique de nos établissements donnant accès à tous les élèves et à tous les enseignants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant pour les activités d'apprentissage en classe que pour les activités individuelles.
- Faciliter l'intégration de ces outils dans les démarches pédagogiques des professeurs en les formant.
- Former les élèves à l'utilisation des outils numériques et actuellement, plus particulièrement à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Actions :

- Maintenir un parc informatique opérationnel et moderne.
- Promouvoir l'utilisation des logiciels libres et sécurisés.
- Développer le réseau informatique qui permet ou facilite une gestion centralisée des données, des échanges souples de l'information, la gestion des bulletins, des cahiers de notes professeurs et des journaux de classe, le suivi personnalisé des élèves, les DaccE/PIA, l'utilisation de valves électroniques et d'agendas réseaux, l'accès pour tous à l'Internet et au courrier électronique, optimiser l'usage de la plateforme MOODLE et CABANGA.
- Poursuivre la formation interne et externe de personnes ressources à la gestion de l'informatique scolaire.
- Développer le réseau informatique de l'école : ordinateurs, TV interactives et de tablettes graphiques, etc.
- Mettre à la disposition des enseignants un maximum de nouvelles ressources pédagogiques.
- Développement d'un vade-mecum d'utilisation de l'intelligence artificielle, d'une charte d'utilisation de l'IA pour les élèves et enseignants.
- Promouvoir la formation des enseignants à l'utilisation actualisée du numérique et de l'intelligence artificielle.
- Continuer à rechercher et mettre à la disposition des élèves des logiciels de remédiation, de présentation de travaux soignés, des encyclopédies et toutes autres ressources documentaires utiles à leur formation et leur donner un accès plus aisé aux locaux informatiques.
- Favoriser l'accès à l'outils numérique en salle d'étude ou à la bibliothèque.
- Actualiser notre site internet et nos pages sur les réseaux sociaux.

3.1.5. Développement de démarches visant à guider l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle

Affirmation : Viser l'épanouissement, l'équilibre et le développement personnel du jeune constitue un objectif prioritaire de l'école; lui faire découvrir et développer ses potentialités y contribue largement.

Objectifs :

- Renforcer les démarches d'information pour une orientation positive des élèves tout au long de leur parcours scolaire et, au terme de leur scolarité secondaire, pour leur choix d'études supérieures ou d'entrée dans la vie active.
- Épauler le jeune dans la construction de son projet personnel et professionnel.
- Organiser, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret « Missions », une partie de la formation qualifiante dans le cadre de stages en entreprises.

Actions :

- Afin de permettre au jeune de s'orienter au mieux, de favoriser le développement de son projet personnel (mieux se connaître, développer la confiance en soi, découvrir le monde des professions, donner du sens à son apprentissage), il vivra durant son parcours scolaire des activités orientantes. Il s'agit de participer à la construction progressive de l'identité du jeune et de son projet de vie.
- Avec l'aide des coordinatrices pédagogiques de degré, du Centre P.M.S., de notre cellule orientation et d'autres organismes spécialisés, renforcer les dispositifs actuellement en place pour communiquer aux élèves et à leurs parents une information complète sur les formations organisées aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés de transition et dans le qualifiant, sur les formations en alternance ainsi que sur les études supérieures et universitaires possibles.
- Planifier, avec les entreprises locales collaborantes, des stages d'immersion, d'observation et de pratiques professionnelles.
- Spécifiquement en 1^{ère} année :
 - Mise en place d'un séjour de cohésion.
 - Réalisation d'un « GPS » de vie.
 - Mise à disposition d'un carnet de l'orientation : trace écrite et réflexion sur les activités et expériences menées durant la scolarité.
 - Mise en œuvre de 2 journées de découverte.
- Spécifiquement en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années :
 - Visite des options du plein exercice et de l'alternance : permettre aux élèves de rencontrer les élèves et les professeurs des cours généraux et techniques en activité et de découvrir des formations et des métiers. Cette démarche favorise l'orientation.
- Spécifiquement en 3^{ème} année professionnelle :
 - Organisation d'une journée d'échange afin de découvrir et de respecter les autres options et élèves.
- Spécifiquement en 5^{ème} et en 6^{ème} années :
 - Présence d'une cellule d'orientation permettant aux élèves de donner du sens à leur parcours. Elle a pour tâches :
 - de rencontrer en individuel des élèves en questionnement ;
 - d'organiser la soirée des métiers en invitant des professionnels à venir parler de leur métier à nos élèves ;
 - d'inviter le CIO, le SIEP, les représentants des métiers en uniforme ;
 - d'organiser une semaine d'immersion pour tester son/ses future(s) métier(s) ;
 - de faire passer le RIASEC.

3.1.6. Promotion des activités culturelles, artistiques et sportives

Affirmation : Susciter la découverte culturelle, artistique et sportive à travers des activités scolaires murs et extramurs en lien avec les projets pédagogiques et éducatifs de l'école.

Objectif :

- A travers des projets d'activités scolaires et extrascolaires organisés par des professeurs, et éducateurs mais aussi préparés par les élèves, leur permettre d'articuler les contenus proposés dans les cours et les compétences à développer avec l'observation et l'expérimentation en promouvant tout ce qui peut éveiller à la culture, à l'art et au sport.

Actions :

- L'école s'engage à communiquer aux parents ou à l'élève s'il est majeur, au début de l'année scolaire, le calendrier de ces activités culturelles, artistique et sportives ainsi que les frais inhérents à celles-ci.
- Permettre aux élèves de collaborer à la mise sur pied, voire de prendre en charge des activités à caractère culturel, sportif ou artistique et les mener à leur terme tout en tenant compte du cahier des charges.
- Etre attentif aux activités culturelles, artistiques et sportives proposées dans l'environnement proche ou lointain (spectacles, concerts, cinéma, musées, expositions, ...), centraliser les informations et sélectionner les activités en fonction des projets vécus, des savoirs à développer en veillant à une planification harmonieuse des activités d'enseignement et des activités culturelles et sportives extrascolaires.
- Soutenir les initiatives et participer au parcours d'éducation culturelle et artistique (rencontrer, pratiquer/expérimenter et connaître).
- Désigner un référent PECA au sein de l'école afin de coordonner les activités culturelles et artistiques.
- Afin d'assurer à chacun de participer à ces activités sociales, professionnelles et culturelles, l'école s'engage à prévoir un plan d'étalement des frais pour les élèves et familles en difficultés financières.
- Organiser des séjours interculturels et/ou de cohésion.

3.2. LE PROJET D'ACTIONS ÉDUCATIVES

3.2.1. Apprentissage de la citoyenneté – Respect de l'environnement

Affirmation : En s'investissant dans les cours, mais aussi dans les différentes activités scolaires qui leur sont proposées les élèves apprennent à penser et à développer un esprit critique pour aller au-delà des idées reçues, à prendre des responsabilités et à devenir des citoyens responsables et engagés dans la société.

Objectifs :

- Définir les informations indispensables à communiquer à tous les membres de la communauté éducative.
- Maintenir les organes de concertation interne : CE, CPPT, délégation d'élèves, le bureau des élèves, le comité de parents, le conseil de participation, les organes d'administration, les assemblées générales.

- Permettre aux élèves de mettre sur pied des activités extrascolaires qui leur sont proposées et les inciter à y participer. Initier des projets citoyens (sociaux, environnementaux, ...) qui fédèrent l'ensemble des élèves.
- Sensibiliser la communauté au problème de son proche environnement.
- Réduire sensiblement la quantité des déchets produits chaque jour dans l'école.
- Diminuer la consommation d'énergie notamment en construisant ou en rénovant nos bâtiments avec des matériaux passifs ou de faible empreinte énergétique.

Actions :

- Améliorer les canaux de communication entre les différents acteurs de la vie scolaire.
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'environnement de l'éco-team et maintenir le label « Ecole durable ».
- Sensibiliser les élèves à une consommation locale et à la qualité des produits locaux.
- Sensibiliser la communauté éducative au maintien en état des équipements pédagogiques et de vie.
- Mettre à jour les informations communiquées sur notre site internet, sur les valves et les écrans de la salle des professeurs, de la cour et des couloirs à l'attention des enseignants, élèves et parents.
- Poursuivre le développement de la communication des informations internes : hebdo, les e-mails
- Promouvoir via les réseaux sociaux la vie de l'école.
- Sensibiliser les élèves au sens du « collectif », d'abord au niveau de la classe, ensuite au niveau de l'école et par extension, au niveau de l'ensemble de la société.
- Sensibiliser les élèves à améliorer leur rôle de délégué d'élèves en leur proposant des formations.
- Maintenir les organes de concertations internes : CE, CPPT, délégation d'élève, le bureau des élèves, le comité de parents, le conseil de participation, les organes d'administration, les assemblées générales.
- Poursuivre les réunions de délégués à raison de six fois par année scolaire, pour faire le point sur la vie de l'école, transmettre le point de vue des élèves au Conseil de Participation et ainsi renforcer leur rôle.
- Maintenir et encourager les activités scolaires organisées par l'équipe de la pastorale scolaire en veillant à impliquer davantage les élèves dans le choix et la mise en œuvre des activités proposées.
- Augmenter et renforcer les actions initiées par les professeurs en vue de susciter chez nos élèves l'esprit de dépassement de soi, de volonté, de rigueur et de conscience d'appartenir à une école en mouvement.
- Continuer à développer les synergies avec les partenaires de l'école pour tenir notre point Relais : Oxyjeune, Maison de quartier, Maison des jeunes, La Bulle, PSE, CPMS..., dans le cadre de la cellule « Bien – Etre ».

- Soutien de l'association de parents dans les projets initiés.
- Développement de la cellule Rainbow team à travers notamment la formation des enseignants.

3.2.2. Promotion de la santé - Lutte contre les assuétudes

Affirmations :

- L'éducation à la santé est un levier essentiel pour adopter des bonnes pratiques de consommation et d'hygiène de vie permettant à l'élève de trouver un épanouissement personnel et scolaire.
- Les assuétudes (tabac, drogues, alcool, écrans, puffs, boissons énergisantes, ...) concernent de plus en plus de jeunes et de plus en plus tôt. Le renversement de cette tendance ne pourra s'établir qu'en mettant sur pied une stratégie qui intégrera les actions de prévention primaire (ne pas commencer), de prévention secondaire (cesser de consommer) et des aménagements au niveau légal. Cette approche globale implique des actions conjointes de tous les intervenants dans l'éducation des jeunes (parents, écoles, environnement socio-culturel, ...).

Objectifs :

- Eduquer à la santé : faire adopter de bonnes pratiques et habitudes de consommation.
- Engager l'école dans un processus de prévention globale et de promotion de la santé visant le bien-être physique et mental de nos élèves dans leur milieu de vie scolaire en essayant d'y associer les parents et les intervenants locaux compétents en ces matières.

Actions :

- Poursuivre la lutte contre les assuétudes à l'école, sur le chemin de l'école et lors des activités organisées par l'école, à l'extérieur de l'école.
- Informer les élèves et leurs parents sur la réglementation en vigueur concernant la consommation de substances licites et illicites en insistant tout spécialement sur la stricte application du règlement d'ordre intérieur et sur la gravité des sanctions prévues par la loi en cas de consommation en présence de mineurs et de commerce en milieu scolaire.
- En collaboration avec nos partenaires externes, poursuivre l'information et la sensibilisation des élèves, par le biais d'animations par des spécialistes, de l'importance de cette problématique des assuétudes.
- Poursuite de l'organisation de la semaine à risque pour les élèves de 3^{ème} année.
- Sensibiliser les élèves à l'utilisation des réseaux sociaux et en particuliers des fake news.
- Impliquer les élèves dans un projet de promotion de la santé en collaboration avec l'observatoire de la santé du Hainaut : alimentation, loisirs, sommeil, ...
- Lutter contre la précarité menstruelle.

3.2.3. Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Affirmation : L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle telle que proposée à l'école permet d'apporter une information fiable et respectueuse.

Objectif :

- Donner une information scientifique fiable et respectueuse en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et ce, tout en respectant l'identité et les orientations choisies par nos élèves.

Action :

- Poursuivre les animations EVRAS avec la participation d'intervenants spécialisés portant sur la connaissance de l'autre, le consentement, la vie en couple, la contraception, ...

3.3. LE PROJET D'ACTIONS PASTORALES

Affirmation : L'école est un lieu privilégié où l'on permet à tous de réfléchir à la dimension spirituelle de l'existence, mais aussi de vivre les valeurs de solidarité, de respect et d'amour du prochain.

Objectifs :

- Dans la liberté des consciences et des croyances, prendre en compte les grandes interrogations des femmes et des hommes d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi des adultes en devenir que sont nos élèves.
- Faire vivre les valeurs inscrites dans notre projet éducatif en se référant au message de l'Evangile.

Actions :

- Proposer une démarche d'ouverture à l'autre à travers différentes célébrations pastorales.
- Soutenir les actions et les manifestations de solidarité.
- Fédérer les enseignants autour des activités de la pastorale.

3.4. LES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

Affirmation : L'école occupe le jeune pour une large part de la journée. Elle est un lieu de vie où s'organisent à la fois les activités d'apprentissage et d'acquisition de compétences, des activités éducatives et récréatives. Pour s'y épanouir, il doit y faire bon vivre.

Objectifs :

- Offrir à tous les membres de la communauté un lieu où les conditions de travail et le déroulement des activités éducatives, pédagogiques et de détente soient optimisés mais également un lieu de vie à la fois accueillant, sécurisé et fonctionnel où chacun pourra y développer au mieux l'ensemble de ses aptitudes et trouver son équilibre et s'épanouir.

- Offrir davantage de confort à tous afin d'améliorer l'accueil et d'influer positivement sur le climat relationnel général de l'école :
 - des espaces de convivialités, de rencontres ;
 - des locaux favorisant le travail individuel et collectifs ;
 - des espaces où les élèves les plus âgés de l'école puissent travailler et se détendre en expérimentant l'autonomie et toute forme de mixité.

Actions :

- Promouvoir et participer à l'élaboration d'un plan de déplacement scolaire afin de faciliter et de sécuriser l'accès à notre établissement en promouvant la mobilité douce et le covoiturage.
- Utilisation du parking à vélos.
- Utilisation des préaux et de l'auditorium lors des récréations.
- Promotion de la classe du dehors et de l'espace bien-être de la Rainbow team.
- Mise en service du bâtiment polytechnique.
- Développement de l'accueil des élèves à la bibliothèque lors des moments libres.
- Poursuivre l'équipement pédagogique de notre école en répondant notamment aux différents fonds d'investissement, les industries et institutions locales.